

1. CHAMPS D'APPLICATION :

Les présentes conditions prévalent toujours sur les éventuelles conditions générales du client, à moins que Colasse SA ait, au moment de l'acceptation de la commande, accepté par écrit et de manière expresse l'application de toutes ou parties des conditions du client. Il peut en outre être dérogé aux présentes conditions par des conditions particulières faisant l'objet d'un accord écrit entre les parties. Les présentes conditions demeurent alors d'application pour tout ce qui n'est pas réglé par lesdites conditions particulières. En raison de la commande passée à Colasse SA, fût-ce par le bon de confirmation, l'acheteur a pris connaissance des présentes conditions générales et en accepte l'application à l'exclusion de toutes autres, dont les siennes. Les présentes conditions, bien qu'apparaissant sur les documents écrits de Colasse SA, sont également accessibles sur le site Internet de Colasse SA et peuvent être communiqués par voie électronique ; quel que soit le type de support utilisé (écrit ou numérique), elles sont connues de l'acheteur et donc opposables, parce qu'elles sont accessibles à l'acheteur qui peut en prendre connaissance.

2. FORMATION DU CONTRAT :

Le contrat ne peut être tenu pour valablement formé que :

- a) si une offre écrite de Colasse SA fait l'objet d'une acceptation sans réserve de la part du destinataire de l'offre ou
- b) si Colasse SA accepte sans réserve et par écrit ou par tout support durable une commande à elle faite par le client.

Toute addition, suppression ou modification quelconque à l'offre ou à la demande constitue une contre-offre et suspend la formation du contrat jusqu'à son acceptation expresse par l'autre partie. Il n'en est autrement que si l'offre ou la commande stipule expressément que sur l'un ou l'autre point, l'acceptation pure et simple par l'autre partie n'est pas une condition de formation de contrat. Les offres de Colasse SA sont valables pendant un mois à dater de leur envoi à leur destinataire, sauf stipulation contraire expresse. Colasse SA n'est engagée que par des offres, acceptations ou conventions écrites signées par un des gérants de la Société, soit en vertu des statuts de Colasse SA, soit en vertu d'une procuration. Il ne peut être suppléé à l'égard de Colasse SA en l'absence d'un tel écrit par des témoignages ou des présomptions, même s'il existait un commencement de preuve écrite au sens de l'article 1347 du Code Civil ou une impossibilité de pré constitution de preuve écrite au sens de l'article 1348 du même code. Le régime de la preuve libre peut en revanche être invoqué par Colasse SA à l'égard ses clients.

3. PRIX :

Les prix s'entendent nets et hors T.V.A. Sauf condition particulière expresse, tous les frais de transport et d'emballage sont à charge du client.

Les prix s'entendent nets départs à nos ateliers et sans ristourne. La TVA est à charge de l'acheteur. Les offres de prix ou remises de prix sont basées sur les valeurs actuellement en vigueur des salaires et des matériaux, et au jour de la consultation du site ou pour la période mentionnée dans l'offre ou dépliant. Si ceux-ci subissent des modifications, le vendeur se réserve d'adapter ses prix en proportion. La société ne peut être tenue responsable des erreurs contenues dans ses offres.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les frais éventuels occasionnés par les paiements restent à charge de l'acheteur.

a. En cas de vente dans les établissements de la société

Toutes les factures sont payables au comptant, au siège de la société, lors de la livraison sauf stipulation expresse contraire. Un acompte de 30% du prix est d'office demandé à chaque commande, sauf convention contraire. A défaut de paiement de la facture dans les 15 jours de l'échéance, l'acheteur sera redevable envers le vendeur, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts d'un montant égal au taux suivant :

1. Si l'acheteur agit à des fins non-professionnelles (client-consommateur), 12% l'an du montant dû, TVA comprise ;
2. Si l'acheteur agit à des fins professionnelles (client-professionnel), le taux mentionné à l'article 5 de la loi du 02 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

En outre, toute facture impayée à l'échéance sera majorée d'un pourcentage de 15% à titre d'indemnité forfaitaire, sans préjudice du dommage réellement subi et sans toutefois que cette somme puisse être inférieure à 40 €.

b. En cas de vente via le site internet de la société**1. A un client-consommateur**

Le client-consommateur a le choix entre les modalités de paiement suivantes :

- Paiement immédiat à la commande de la totalité du prix par virement ou carte de crédit ;
- Paiement de la totalité du prix par virement ou carte de crédit lors de la livraison ;
- Paiement de la totalité du prix après 7 jours ouvrables à dater de la livraison, mais endéans les 15 jours de la livraison sous peine de devoir payer une indemnité forfaitaire correspondant à 15% du prix de vente pour couvrir les frais de gestion du dossier. Cette dernière option n'est toutefois possible que si le client-consommateur encode son numéro de carte de crédit à titre de garantie

2. A un client-professionnel

Le client-professionnel est tenu de payer immédiatement à la commande la totalité du prix par virement ou carte de crédit.

De plus, Colasse SA se réserve le droit de suspendre les livraisons de logiciels ou les prestations en cours en cas de retard de paiement.

5. LIVRAISON :

Les produits présentés sur le site ou dans les dépliants sont proposés dans la limite des stocks disponibles. Colasse SA met tout en œuvre pour veiller à ce que les articles soient disponibles rapidement. Les délais de livraison sont toujours mentionnés à titre indicatif et sans aucune garantie. En cas de retard de livraison, Colasse SA mettra tout en œuvre pour limiter ce retard ou proposera des solutions alternatives à l'acheteur en cas de retard de livraison dépassant 30 jours calendrier.

a. En cas de vente dans les établissements de la société

Le bien ne sera livré qu'après paiement au comptant du prix par l'acheteur.

b. En cas de vente via le site internet de la société**1. A un client-consommateur :**

Lorsque le client-consommateur a fait choix d'un paiement immédiat à la commande de la totalité du prix par virement ou carte de crédit, la livraison interviendra dès réception du prix. Dans les autres hypothèses visées à l'article 5 B 1, la livraison interviendra dès la passation de la commande.

2. A un client-professionnel :

Le bien ne sera livré au client-professionnel qu'après paiement de la totalité du prix.

Lorsque le délai de livraison a un caractère impératif, suivant les conditions particulières éventuelles indiquées ci-dessus, le délai est considéré comme respecté :

1°) pour une fourniture ne devant pas donner lieu à une mise en service : si la fourniture a quitté nos bureaux dans le délai,

2°) pour une fourniture ou une prestation devant donner lieu à une mise en service : si la mise en service est intervenue dans le délai.

Tout événement de force majeure, ainsi que des circonstances telles que la grève, l'incendie, l'inondation, rétention des biens par la douane, la pénurie de moyens de transport au moment de la formation du contrat entraîne la suspension du délai impératif de livraison, pendant toute la période où cet événement rend impossible la délivrance dans le délai convenu.

Les fournitures partielles sont permises.

Les dégâts qui ne sont pas dus au transport et les vices apparents doivent être signalés par lettre recommandée envoyée à Colasse SA, et en tous cas au plus tard :

1°) S'il s'agit de fournitures ou de prestations sans mise en service ou avec une mise en service effectuée au moment de la livraison : le 7ème jour du calendrier après la livraison, et

2°) S'il s'agit de fournitures ou de prestations avec mise en service non effectuée au moment de la livraison : le premier jour de travail qui suit cette mise en service. Le client est déchu de tous droits quelconques à l'égard de Colasse SA, en ce qui concerne les conditions dans lesquelles celle-ci a exécuté son obligation de délivrance, s'il n'a pas respecté un des délais indiqués ci-dessus. Seule subsiste l'éventuelle garantie des vices cachés, dans les conditions et limites énoncées au point 6 ci-dessous.

6. RESPONSABILITE DE COLASSE SA APRES LIVRAISON :

a) Colasse SA s'engage à exécuter les missions demandées avec soin, diligence et dans les règles de l'art. Il s'agit d'une obligation de moyens.

b) En ce qui concerne la livraison de matériel, sous réserve des éventuels aménagements énoncés par des conditions particulières, Colasse SA est tenue, à la garantie des vices cachés dont le principe est prévu à l'article 1641 du Code Civil, dans les conditions de limitations suivantes. Tout appel à la garantie doit faire l'objet d'une lettre recommandée adressée à Colasse SA, dans les 15 jours à dater de la découverte du vice. Passé ce délai, aucune suite ne sera réservée à quelque appel de garantie que ce soit.

c) En aucun cas Colasse SA ne pourra être tenue à la réparation des préjudices commerciaux et financiers causés par le mauvais fonctionnement d'un système informatique ou de tout autre dommage indirect subi par l'acheteur.

d) Colasse SA ne pourra être tenue responsable de la perte partielle ou totale des données ou du matériel informatique lors de la mise en service d'un système ou de la période de garantie si ces dommages sont liés au non respect des règles de bonnes pratiques informatiques. En particulier, il est attendu que le client mette en place une procédure de « back up and restore » afin de se prémunir contre la perte de données vitales. Il est également attendu que le client mette en œuvre un système antivirus à jour afin de préserver l'intégrité de son infrastructure IT.

7. TRANSFERT DE LA PROPRIETE ET DES RISQUES :

a) Colasse SA reste propriétaire des fournitures jusqu'à ce que le client ait rempli intégralement ses obligations envers elle. Jusqu'à ce moment, il sera interdit au client de donner les fournitures en gage ou de les revendre. Si les fournitures non payées sont destinées par le client à équiper des lieux loués par lui, il doit solliciter, par lettre recommandée adressée à Colasse SA, l'autorisation préalable d'affecter les fournitures à une pareille destination, en mentionnant le nom et l'adresse du propriétaire, ainsi que l'adresse des lieux loués en question.

b) Les risques sont transférés au client dès que la fourniture est identifiée dans les bureaux de Colasse SA. Le transport s'effectue dès lors aux risques et périls du client, et ce, même si les conditions particulières prévoient la prise en charge des frais de transport par Colasse SA, par ex. par la mention "franco".

8. CLAUSE RESOLUTOIRE :

a) Colasse SA pourra résilier le contrat, de plein droit, à tout moment, et sans préavis, au cas où le client manquerait gravement à ses obligations contractuelles, sans préjudices de tous droits à des dommages et intérêts.

b) Colasse SA pourra également résilier le contrat, de plein droit, à tout moment, et sans préavis, en cas de faillite, mise en liquidation, concordat, pour autant que la loi le permette.

c) Au cas où le client ne respecte plus ses obligations financières, et pour autant que le montant ne soit pas supérieur à 1000 eur, Colasse SA pourra résilier le contrat de plein droit si l'obligation n'est pas totalement exécutée 7 jours calendrier après l'envoi d'une mise en demeure.

9. GARANTIES :

Colasse SA offre une garantie de 1 an sur le matériel. Ne sont pas compris dans la garantie, le transport et le placement du matériel par l'acheteur ou un tiers. La facture fait office de document de garantie pour les articles achetés à la société. En cas de réparation sous garantie, le client doit présenter l'original de la facture. Aucune garantie n'est due si le client ou un tiers démonte la marchandise vendue. En cas d'échange, l'article doit être retourné dans un état impeccable dans son emballage original. Le matériel vendu dans le cadre d'opérations de déstockage ou de vente flash ou de solde ne pourra être ni remboursé ni échangé.

10. DOCUMENTS :

Colasse SA accorde au client un droit non-exclusif d'utilisation des schémas et des autres documents techniques et commerciaux livrés en vertu du contrat. Ces documents ne peuvent être transmis à des tiers que moyennant un accord spécifique de Colasse SA. Tous les articles proposés par la société sont décrits en toute bonne foi et le plus fidèlement possible.

11. EXPORTATION :

Lorsque le contrat conclu avec le client porte sur des marchandises et/ou des prestations à exporter par la société, leur prix est à déterminer sur base du cours vendeur de la monnaie d'origine par rapport à l'euro, tel que noté à la Bourse de Bruxelles, à la date de l'offre faite par la société ou à la date de formation du contrat, selon le cas.

Si le cours en vigueur au jour du paiement est différent du cours par rapport auquel le prix a été déterminé, la société a la faculté d'adapter le prix en l'augmentant ou en le diminuant, pour tenir compte de la modification de cours intervenue.

12. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :

Les présentes dispositions respectent la vie privée du client conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur le traitement des données à caractère personnel et aux autres dispositions contraignantes de droit belge en la matière.

Le responsable du traitement de vos données personnelles est la société.

Les données à caractère personnel communiquées à la société sont traitées par elle pour la gestion de sa clientèle ce qui comprend notamment la gestion des relations pré-contractuelles et contractuelles de cette dernière et l'information de celle-ci ainsi qu'aux fins de prospection commerciale (marketing direct).

Le client peut s'opposer, sur demande et gratuitement au traitement des données le concernant à des fins de prospection commerciale.(marketing direct).

En outre, le client a le droit d'obtenir sans frais la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte qui le concerne.

13. DROIT APPLICABLE et JURIDICTION COMPETENTE :

Les contestations relatives à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente sont soumises au droit belge. Seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège sont compétents.

Colasse SA

Siège Social: Rue des 4 Sentiers 5, 4431 Loncin, Belgique, TVA BE878.226.815, Ent ID: 0878226815, RPM: Liège
Siège d'exploitation: Place Nicolai 4, 4430 Ans, Belgique, T: +32 495 999 713, F: +32 4 365 1476, E: info@colasse.be